



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

obstétriciens

Question écrite n° 65464

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes rencontrées par les médecins obstétriciens. En effet, les risques médicaux légaux sont devenus aujourd'hui un critère important dans le choix d'une spécialité médicale. Or, l'obstétrique suit de près la chirurgie esthétique, la chirurgie générale et l'anesthésie-réanimation comme spécialité à risque. Il souhaite savoir ce que cette situation lui inspire et les dispositions envisagées pour rassurer les étudiants en médecine qui souhaitent choisir cette spécialité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65464

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 septembre 2001, page 4991